



CRPE 2019

Note à l'attention des candidats

Programme de la deuxième épreuve orale d'admission

L'épreuve se rapportera aux quatre activités physiques, sportives et artistiques (APSA) suivantes :

- activités athlétiques -
- activités aquatiques -
- jeux et sports collectifs -
- danse -

A Poitiers, le 10 octobre 2018,

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division
des examens et concours



Valérie HULIN